

La consigne sur les canettes

- Session : 2016-2017
- Année : 2017
- N° : 839 (2016-2017) 1

- Question écrite du **12/05/2017**
 - de LEGASSE Dimitri
 - à DI ANTONIO Carlo, Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du Territoire, de la Mobilité et des Transports et du Bien-être animal

J'ai eu l'occasion d'interroger Monsieur le Ministre récemment au sujet des canettes consignées et j'ai depuis reçu sa réponse. Je note bien que sa volonté est de trouver la meilleure solution pour résoudre le problème des canettes sauvages sans fragiliser la collecte des PMC.

Je voulais revenir sur deux points.

Tout d'abord, l'enquête de Test Achat révèle que 66 % de personnes sont en faveur de l'introduction d'une consigne tandis qu'une enquête sur le même sujet réalisée à la demande de Fostplus, FEVIA et Comeos révèle qu'ils ne sont plus que 22 %, mais la question posée était de faire un choix entre le sac bleu et la consigne. Pourtant, un système de canettes consignées ne signifierait pas la disparition du PMC. Si les déchets plastiques, pour le moment destinés à la poubelle des tout-venant, pouvaient rejoindre les déchets du sac bleu, le PMC serait renforcé.

Ensuite, j'ai depuis appris sa volonté de réaliser une expérience-pilote des canettes consignées dans dix communes wallonnes et je pense que cela peut être l'occasion de voir comment appliquer ce système concrètement.

Que pense Monsieur le Ministre d'élargir les PMC aux déchets plastiques actuellement destinés aux tout-venant ?

Connait-il les dix villes-pilotes pour le système de consignes en 2018 ?

- Réponse du **31/05/2017**
 - de DI ANTONIO Carlo

Les résultats définitifs des projets-pilotes ne seront pas connus avant la fin de l'année 2017, mais la collaboration massive, l'enthousiasme des habitants ainsi que les résultats intermédiaires sont encourageants (en fonction du scénario, entre 1,5 kg et 5,5 kg de matériel d'emballage supplémentaire sont collectés par habitant).

Fost Plus devra donc proposer pour le 1er janvier 2018, à la Commission interrégionale de l'emballage, un plan de mise en œuvre d'une collecte élargie de la fraction plastique des déchets d'emballages afin de couvrir, au 31 décembre 2019, 100 % de la population belge.

Après identification du scénario optimal, les collectes de P+MC permettront de simplifier le message de tri et de développer des nouvelles filières de recyclage de plastiques spécifiques.

Pour le projet-pilote de consigne, un prochain courrier sollicitera les communes à participer à ce projet. Une sélection sera réalisée parmi les candidates.